



Ardèche

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 1

Séance du 09 mars 2026

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le

ID : 007-210703401-20260309-2026_008BIS-BF

SLO

Nombre de membres du Conseil Municipal : 13 Nombre de membres en exercice : 13	Transmis par ACTE le AR N° : 007-210703401-2026 du
Nombre de membres qui ont délibéré : 10 Date de convocation : 02 mars 2026	

L'an deux mille-vingt-six, le 09 mars à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE, Maire.

Etaient présents : M. Alain LOUCHE, Maire, M. Philippe RIVAT, Mme Clothilde FREUCHET, M. Jean-Marie VIALLE, Mme Ingrid RABATÉ, M. Robert HILAIRE adjoints, Mme Elise BUNOT et MM. Jean-Claude CORNU, Francis DOUILLET, Jean-Luc HAESSIG, Gérard MERCIER les conseillers municipaux.

Absents : -

Absents ayant donné procuration à : -

Excusés : Mmes Adeline ANDONI et Séverine GARDES

Secrétaire de séance : Jean-Marie VIALLE

Quorum : 7

Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) du budget communal 2025

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie VIALLE, adjoint en charge des finances, le Conseil Municipal examine le Compte Financier Unique 2025 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 1 331 901,39 €
Recettes : 1 641 324,43 €
Excédent de clôture : 309 423,04 €

Investissement

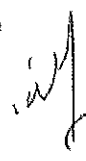

Dépenses : 509 870,18 €
Recettes : 322 485,90 €
Déficit de clôture : 187 384,28 €

Restes à réaliser dépenses : 22 529,87 €

Restes à réaliser recettes : 25 400,00 €

Hors de la présence de M. Alain LOUCHE, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le Compte Financier Unique du budget communal 2025.

Pour extrait certifié conforme.
A VEYRAS, le 09 mars 2026

Le secrétaire de séance

Jean-Marie VIALLE


Le Maire,

Alain LOUCHE


Délibération rendue exécutoire par dépôt en préfecture le 10/03/2026

Affichage et publication le 10/03/2026

Mairie de VEYRAS 1101 Place de la République 07000 VEYRAS

☎ 04.75.64.29.04

mairie@veyras.fr

www.veyras.fr



Envoyé en préfecture le 27/04/2026
 Reçu en préfecture le 27/04/2026
 Publié le **SLOW**
 ID : 007-210703401-20260309-2026_009BIS-BF

Nombre de membres en exercice 13
 Nombre de membres présents 11
 Nombre de suffrages exprimés 11
 Contre 0 Pour 11
 Votes

Date de la convocation : 02 mars 2026

André Louché

L'an deux mille vingt-six, le 09 mars à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE, Maire.
 Etaient présents : M. Alain LOUCHE Maire, M. Philippe RIVAT, Mme Clothilde FREUCHET, M. Jean-Marie VIALLE, Mme Ingrid RABATÉ, M. Robert HILAIRE adjoints, Mme Elise BUNOT et MM. Jean-Claude CORNU, Francis DOUILLET, Jean-Luc HAESSIG, Gérard MERCIER les conseillers municipaux.
 Absents :-
 Absents ayant donné procuration à :-
 Excusées : Mmes Adeline ANDONI et Séverine GARDES
 Secrétaire de séance : Jean-Marie VIALLE
 1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

DELIBERATION N° 2
Affectation du résultat
du Compte Financier
Unique 2025

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		236 524,13	37 238,57		1 804 533,00	199 285,56
Opérations de l'exercice	1 331 901,39	1 404 800,30	472 631,61	322 485,90	1 727 286,20	
Totaux	1 331 901,39	1 641 324,43	509 870,18	322 485,90	1 804 533,00	1 926 571,76
Résultat de clôture		309 423,04	187 384,28			122 038,76

187 384,28 au compte 001 - DEFICIT d'investissement reporté
 187 384,28 au compte 001 - EXCEDENT d'investissement reporté

22 529,87 au compte 1068 - Investissement

2 870,13

184 514,15

184 514,15 au compte 1068 - Investissement

124 908,89 au compte 002 - EXCEDENT de fonctionnement reporté
 - au compte 002 - DEFICIT de fonctionnement reporté

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

- 3° Considère les identités de valeur avec les annotations du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement au bilan d'entrée et de sortie, aux écarts et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 5° Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le secrétaire de séance
 Jean-Marie VIALLE

Pour extrait certifié conforme,
 A VEYRAS, le 09 mars 2026
 Le Maire,
 Alain LOUCHE

Délibération renvoyée exécution par délibération n° 1003/2026

Mécanisme de publication n° 1003/2026